



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 51

Question orale n° 1387

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme au sujet de la RN 51. Les Ardennais, qui connaissent une situation économique difficile, attendent avec impatience que l'axe reliant Sedan et Charleville-Mezieres à Reims soit achevé et qu'ainsi cet axe routier ne soit pas le chaînon manquant du réseau national « deux fois deux voies ». C'est pourquoi il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui préciser si, dans le cadre du XI^e contrat de Plan, le bon achèvement des travaux autoroutiers de la RN 51 demeure une priorité de l'Etat. Il lui demande également, d'autre part, quels moyens précis l'Etat entend mettre en œuvre afin d'accélérer l'aménagement de la RN 51 pour les années 1997 et 1998, tant au niveau des autorisations de programme nécessaires que du déblocage des crédits de paiement. Il tient à souligner l'engagement massif des collectivités locales au côté de l'Etat pour que les délais d'avancement annoncés de ce chantier soient respectés.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Luc Warsmann a présenté une question n° 1387.

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Warsmann. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Le département des Ardennes connaît une situation économique difficile et le taux de chômage y est élevé, mais il a aussi des atouts importants, en particulier sa situation géographique. Il est très bien relié par les axes autoroutiers au nord de l'Europe, à la Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et à l'Allemagne, mais ses liaisons avec le reste de la France et avec la capitale sont nettement insuffisantes car nous attendons depuis des années la construction de ce que certains collaborateurs de M. le ministre appellent « l'autoroute des Ardennes », qui assurera la continuité autoroutière sur l'axe Sedan - Charleville - Reims.

Une volonté locale très forte s'est manifestée et les collectivités locales se sont engagées massivement dans le cadre des contrats de plan. Ainsi, le conseil général a accepté de financer jusqu'à 33 % des travaux, ce qui est une proportion assez rare pour des travaux autoroutiers.

Ce projet a été reconnu comme une priorité dans le cadre du troisième contrat de plan Etat-région, puisque plus de 649 millions de francs ont été programmés à ce titre.

Ces travaux autoroutiers demeurent-ils une priorité ? Pourra-t-on dégager suffisamment d'autorisations de programme et de crédits de paiement en 1997 et 1998, afin de réaliser les opérations qui étaient prévues sur l'axe Sedan - Charleville - Reims dans le contrat de plan ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser M. Pons et Mme Idrac, qui reçoivent actuellement le commissaire européen aux transports, mais auraient souhaité répondre à votre question.

Je vous confirme de la manière la plus solennelle que la transformation en autoroute de la liaison Reims - Charleville-Mezieres demeure bien une priorité de l'Etat.

Même si le Gouvernement a été dans l'obligation d'allonger d'une année la durée des contrats de plan, M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, a souhaité que l'on tienne compte de l'effort particulier des collectivités locales pour le financement de cette opération. Il a donc demandé que la totalité des montants inscrits au XI^e Plan soit mise en place en 1998 comme prévu initialement. Le solde de la part de l'État sera donc mis en œuvre en 1997 et en 1998.

En ce qui concerne les moyens de paiement, il faut se réjouir de la décision de la région Champagne-Ardenne et du département des Ardennes d'accélérer, pour 14 millions de francs chacun, l'avancement des travaux de la route nationale 51 en 1997, comme cela a été récemment autorisé par le Gouvernement.

La direction départementale de l'équipement des Ardennes disposera ainsi en 1997 des moyens de paiement nécessaires à un bon avancement des chantiers grâce à une enveloppe globale de l'ordre de 150 millions de francs représentant pratiquement le double des crédits consommés en 1996.

Vous le voyez, monsieur le député, l'État accompagnera l'effort de ces collectivités territoriales dynamiques.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse. Le fait que le Gouvernement n'ait pas soumis ces travaux à la décision consistant à prolonger d'un an les contrats de plan État-région est à mes yeux une preuve de son attachement à la réalisation de cet axe, et je tiens à l'en remercier.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1387

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1379

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1553

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 1997